

Prise de position des Académies suisses des sciences dans le cadre de la consultation sur le contre-projet relatif à l'initiative pour les glaciers du Conseil fédéral

Madame, Monsieur

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de commenter le contre-projet direct du Conseil fédéral relatif à l'initiative pour les glaciers lors de la procédure de consultation. Nous sommes heureux de commenter le présent projet d'un point de vue scientifique.

Les Académies suisses des sciences (« Académies ») approuvent l'inscription dans la Constitution de l'objectif zéro net pour 2050 et de la définition d'une politique de réduction au moins linéaire des émissions de gaz à effet de serre. L'initiative pour les glaciers et le contre-projet du Conseil fédéral le préconisent tous les deux. Ce sont des conditions préalables importantes pour se conformer à l'accord de Paris.

Les points énumérés au paragraphe 4 de l'initiative et du contre-projet, à savoir le renforcement de l'économie nationale, la compatibilité sociale et la prise en compte de la situation des régions de montagne et périphériques dans la politique climatique, sont accueillis favorablement.

Toutefois, d'un point de vue scientifique et sur la base de l'expérience acquise à ce jour en matière de politique climatique, il convient d'examiner les points supplémentaires suivants, pour lesquels les académies proposent des modifications correspondantes dans le texte du contre-projet.

Changement de la position de départ de la future politique climatique liée à l'objectif « zéro net »

Les académies souhaitent souligner qu'une politique climatique visant à atteindre l'objectif zéro net de l'accord de Paris sur le climat ou du Conseil fédéral est fondamentalement différente d'une politique climatique qui ne vise qu'à réduire les émissions de 80 ou 90 %. En effet, les 10 à 20 % restants représentent de loin le plus grand obstacle technique et politique. Il n'est donc pas possible de simplement étendre et poursuivre une politique climatique qui conduit à une réduction de 80 ou 90 % pour atteindre l'objectif zéro net.

L'objectif zéro net modifie à plusieurs égards la position de départ pour l'élaboration de la future politique climatique :

1. L'innovation et le développement technologique seront d'une grande importance pour la réduction et l'élimination des émissions techniquement les plus difficiles et financièrement les plus coûteuses, par exemple les émissions liées au transport aérien ou à l'industrie du ciment.
2. Il en va de même pour l'innovation et le développement technologique visant à éliminer le CO₂ de l'atmosphère afin de compenser l'impact climatique des émissions qui ne peuvent être évitées ou qui peuvent difficilement être évitées.

Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse

+41 31 306 92 20 • info@akademien-schweiz.ch • akademien-schweiz.ch  [@academies_ch](https://twitter.com/academies_ch)

 [swiss_academies](https://www.instagram.com/swiss_academies)

3. Le scénario de référence pour les certificats de réduction des émissions provenant de l'étranger devrait à l'avenir se référer à une trajectoire de réduction vers le zéro net. Plus le monde entier se rapprochera de l'objectif de zéro émission nette, moins il y aura de certificats de réduction des émissions.
4. L'adéquation des sites pour l'utilisation des technologies de puits de gaz à effet de serre (« émissions négatives ») est répartie de manière très différente d'une région à l'autre (disponibilité d'énergie renouvelable, possibilités techniques de stockage, adéquation pour le stockage biologique). Un marché international des certificats de puits de gaz à effet de serre devient donc de plus en plus important. Il est logique, d'un point de vue technique et économique, d'exploiter les puits de gaz à effet de serre dans les endroits les plus appropriés, y compris à l'étranger. Toutefois, ces certificats seront très demandés au niveau international et seront également très coûteux si l'on veut que leur intégrité environnementale soit élevée et que la permanence des puits soit assurée.

Les deux premiers points, précisément parce qu'ils représentent le plus grand obstacle, doivent être abordés aujourd'hui et des incitations fortes doivent être fournies pour garantir que des efforts appropriés sont déployés.

Séparation de la discussion sur les réductions nationales et internationales

La discussion sur la répartition nationale et internationale des réductions des émissions est de moins en moins pertinente dans le contexte de l'objectif (mondial) de zéro émission nette. Avant tout, tous les efforts doivent être faits pour réduire au maximum les émissions nationales. Cela nécessite une trajectoire de réduction intérieure correspondante vers l'objectif zéro net, comme prévu dans les dispositions transitoires. Pour les réductions inévitables, il reste alors la possibilité de les compenser par des puits nationaux ou des certificats de puits étrangers qui pourraient être introduits à l'avenir (à ne pas confondre avec les certificats de réduction des émissions négociés aujourd'hui), à condition que de tels certificats soient disponibles. En raison de la disponibilité décroissante des certificats étrangers de réduction des émissions et de la grande incertitude concernant la disponibilité et les coûts des puits nationaux ou d'éventuels certificats de puits, la compensation au moyen de puits ou d'émissions négatives ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. Néanmoins, il convient d'évaluer et de développer davantage les possibilités d'abaissement des puits dans le pays. Compte tenu des options restreintes disponibles en Suisse, il n'est pas judicieux de limiter les réductions à l'intérieur du pays, comme le prévoit le texte de l'initiative.

Deuxièmement, indépendamment et en plus de cela, d'autres pays, en particulier les pays en développement, devraient être soutenus dans leurs efforts pour parvenir à un développement économique avec le moins d'émissions de gaz à effet de serre possible. Les efforts visant à réduire les émissions dans la production de biens importés en Suisse - en tant que compensation (partielle) des émissions « grises » élevées de la Suisse - pourraient également être encouragés. Les deux peuvent être réalisés, par exemple, par le biais du Fonds pour le climat ou par l'achat de certificats étrangers de réduction des émissions (dans le cas de ces derniers, à condition que ceux-ci soient calculés sur la base de scénarios de référence compatibles avec le principe du zéro net).

Dans le cadre du régime actuel de la CCNUCC, dont les objectifs de réduction (NDC) doivent être définis sur une base spécifique à chaque pays, les objectifs nationaux et étrangers pourraient ainsi être définis indépendamment et leur somme déclarée comme NDC.

Pour ces raisons, nous sommes favorables à la levée des restrictions sur les mesures prises dans le pays ou à l'étranger dans le contre-projet.

Sur la base du changement de la situation initiale décrit ci-dessus, nous proposons les modifications suivantes au contre-projet :

1. Une interdiction des combustibles fossiles est peu attrayante, mais à peine évitable

Paragraphe 2 : « *L'utilisation de combustibles et de carburants fossiles doit être évitée, sauf pour des applications techniquement non substituables, dans la mesure où cela est compatible avec la sécurité du pays et la protection de la population.* »

Justification :

Le chemin à suivre pour atteindre l'objectif de zéro net gaz à effet de serre du Conseil fédéral passe essentiellement par la suppression de la consommation de combustibles fossiles, et pas seulement par sa réduction. C'est pourquoi la consommation doit être évitée et pas seulement réduite (voir ci-dessus).

Dans le cas de l'élimination des émissions de gaz à effet de serre des combustibles, des solutions techniques matures existent déjà dans de nombreux domaines, notamment dans le secteur du bâtiment, et beaucoup d'efforts sont faits dans l'industrie pour développer des solutions alternatives.

En revanche, ces dernières années, aucun effort significatif n'a été fait en ce qui concerne les carburants, notamment dans le transport individuel motorisé. Les améliorations de l'efficacité sont largement limitées au progrès technique normal et ont été continuellement compensées par des voitures plus puissantes et plus lourdes. Au lieu de s'efforcer de réduire la consommation de carburant - par exemple en utilisant des voitures plus légères et plus petites ou des motorisations alternatives - les mesures politiques ont surtout été opposées et des tentatives ont été faites pour contourner les mesures existantes chaque fois que cela était possible, par exemple en manipulant les mesures des gaz d'échappement ou les cycles d'essai de consommation de carburant. Comme cela n'est apparu que récemment, c'est également le cas en ce qui concerne les données sur la consommation de carburant des modèles hybrides. La nécessité d'une introduction retardée ou d'un amortissement de limites d'émissions de gaz d'échappement plus strictes, que l'industrie automobile justifie par un manque de « viabilité économique », est principalement due au fait que pratiquement aucun effort de réduction significatif n'a été fait depuis 30 ans. La restriction de la « viabilité économique » prévue dans le contre-projet permet de ne faire que ce qui est absolument nécessaire en termes de développement technique et de reporter des spécifications politiques ciblées par manque de viabilité économique. Ces tactiques dilatoires ne peuvent probablement être contrées que par une voie de réduction claire assortie de sanctions sévères en cas de non-respect. Il est donc dans l'intérêt de l'industrie concernée de tout mettre en œuvre pour que les carburants non fossiles et les voitures économes en carburant soient économiquement viables. Les technologies nécessaires sont largement disponibles ou en cours de développement. La viabilité économique des nouvelles technologies augmente avec leur utilisation, et les industries concernées peuvent y contribuer de manière importante. Et là où ce n'est vraiment pas possible, une exception est faite.

2. Les puits de gaz à effet de serre comme dernier recours, et non comme alternative à la prévention

Paragraphe 3 : « *Les effets sur le climat des gaz à effet de serre d'origine anthropique émis en Suisse et **provenant d'applications techniquement non substituables** doivent être durablement neutralisés au plus tard dès 2050 par des puits de gaz à effet de serre sûrs.* »

Justification :

Les puits de gaz à effet de serre ou « émissions négatives » seront selon toute vraisemblance nécessaires pour atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre. Il convient toutefois de noter que l'étendue des puits biologiques dans le monde et en particulier en Suisse est limitée et qu'ils ne sont donc pas disponibles à long terme en tant que compensation pour les émissions restantes. En effet, celles-ci s'épuisent au bout d'un certain temps et ont aussi, dans la plupart des cas, une durée de vie incertaine (le reboisement peut être détruit en peu de temps par le feu ou les parasites, par exemple). À plus long terme, les solutions techniques sont donc surtout utiles, mais leur développement en est encore à ses débuts et relativement coûteux. Les émissions négatives devraient donc constituer le « ratio ultime », en particulier dans le cas des émissions de CO₂, et ne pas être considérées dès le départ comme une solution possible. Le paragraphe 3 est correct sur le plan des faits, mais la formulation peut être comprise comme signifiant que l'objectif zéro net peut être atteint principalement grâce à la compensation par les puits de gaz à effet de serre. Nous proposons donc cet ajout pour clarification.

3. La compatibilité avec d'autres objectifs de durabilité et de protection

Paragraphe 4 : « *La politique climatique vise un renforcement de l'économie et l'acceptabilité sur le plan social tient compte de la situation des régions de montagne et des régions périphériques **ainsi que de la sécurité de l'approvisionnement et assure la compatibilité avec les autres objectifs de durabilité et de protection.*** »

Justification :

Outre le renforcement de l'économie nationale et de la compatibilité sociale (y compris la prise en compte des régions périphériques), il faudrait également mentionner la sécurité de l'approvisionnement. La décarbonisation du système énergétique entraînera certainement une diminution de la dépendance globale extérieure. Cependant, la décarbonisation totale dans tous les secteurs industriels et notamment dans les transports routiers et aériens sera très probablement liée aux importations (par exemple de combustibles synthétiques produits à partir des énergies renouvelables dans des zones aux conditions météorologiques favorables). En effet, les combustibles fossiles, pour lesquels il existe actuellement une dépendance totale vis-à-vis de l'étranger, seront largement remplacés par des sources d'énergie nationales. En ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement, cependant, le stockage saisonnier des énergies renouvelables est un défi croissant et important qui requiert une grande attention.

Il est tout aussi important de coordonner la politique climatique avec d'autres objectifs de durabilité tels que l'Agenda 2030 des Nations Unies, y compris les objectifs de développement durable, ou la stratégie nationale en matière de biodiversité. Il faut également prendre en compte correctement les objectifs de protection, par exemple en matière de conservation des paysages et de la nature. Avec l'extension de l'utilisation des énergies renouvelables, il est important d'inclure à un stade précoce les conflits d'utilisation dans la planification des mesures et - en général - de veiller à ce que les mesures soient conçues de manière à ce qu'avant tout des synergies avec d'autres objectifs de durabilité et de protection puissent être réalisées et que les conflits d'objectifs soient évités. Les académies ont déjà élaboré des propositions de solutions aux conflits avec les objectifs d'utilisation et de protection.¹

Il n'y a aucune raison pour que la Constitution mette l'accent sur un instrument politique particulier parmi tant d'autres, à savoir la promotion de l'innovation et de la technologie. Nous proposons donc de ne pas en faire une mention spéciale. Il est nécessaire de combiner différents instruments politiques, chacun étant adapté à l'environnement économique et à l'état du développement technologique, et d'impliquer les acteurs concernés dans les différents secteurs. Il convient également de prévoir la possibilité d'adapter les mesures aux évolutions constatées. Les

¹ https://naturwissenschaften.ch/organisations/proclim/activities/reports_factsheets/76837

académies ont résumé les principaux avantages et inconvénients des différents instruments politiques dans une fiche d'information.²

Processus de préparation de l'avis :

Des experts des quatre académies (SATW, SAMW, SAGW, SCNAT) ont été invités à préparer l'avis dans le cadre d'un appel ouvert. ProClim, le Forum pour le climat et le changement global de la SCNAT, était chargé de cet appel. Outre ProClim, des membres du Forum pour le paysage, les Alpes et les parcs FoLAP et d'autres experts du réseau des académies ont participé à l'élaboration. Un projet a été préparé initialement sur la base des déclarations et des fiches d'information précédentes des académies. Ce projet a été présenté à une sélection d'experts et révisé sur la base de leurs commentaires, puis soumis à d'autres experts du réseau pour examen et à l'organisation responsable, ProClim, pour approbation. La version révisée a ensuite été diffusée par le groupe d'experts aux quatre académies et au comité directeur des Académies suisses.

Groupe d'experts responsable :

ProClim, Forum pour le climat et le changement global de la SCNAT : <https://proclim.scnat.ch/de>

Avec les contributions des experts suivants :

Prof. David Bresch, Institut pour les décisions environnementales, ETH Zurich

Dr Rolf Frischknecht, Treeze Ltd / ETH Zurich

Dr Axel Michaelowa, Politique climatique internationale, Université de Zurich

Dr. Urs Neu, Académie suisse des sciences, Berne

Prof. Johannes Reich, Institut de droit international et de droit constitutionnel étranger, Univ.

Dr Dominic Roser, Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg

Prof. Philippe Thalmann, Economie de l'environnement et de l'urbanisme, EPF Lausanne

Prof. René Schwarzenbach, sciences de l'environnement, ETH Zurich

Prof. Dominik Sigrist, Institut d'architecture du paysage, Université des sciences appliquées de Rapperswil

² https://naturwissenschaften.ch/organisations/proclim/activities/reports_factsheets/120234